



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
5 août 2002  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

#### Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2002

16-20 septembre 2002

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Recommandation de financement au moyen des autres ressources sans financement au moyen des ressources ordinaires\*\***

#### **Programme sous-régional pour la région du Golfe**

#### *Résumé*

Le présent document contient une recommandation de financement au moyen des autres ressources pour le programme sous-régional de la région du Golfe, qui couvre cinq pays (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït et Qatar). La proposition qui y figure tend à ce que le programme en cours soit étendu et complété. La Directrice exécutive recommande au Conseil d'administration d'approuver un financement au titre des autres ressources à hauteur de 660 000 dollars pour l'année 2003, sous réserve que des contributions à des fins spéciales soient disponibles.

\* E/ICEF/2002/11.

\*\* Les chiffres indiqués dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes inutilisés au titre du programme de coopération à la fin 2001. Ils apparaîtront dans le résumé des recommandations relatives aux programmes financés au moyen des ressources ordinaires et des autres ressources pour 2002 (E/ICEF/2002/P/L.36).



## Activités de l'UNICEF dans la région du Golfe

1. Six pays – l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït, Oman et le Qatar – constituent le Conseil de coopération du Golfe; aux fins du présent document, ils seront désignés par le terme de « pays du Golfe ». À Oman, l'UNICEF dispose d'un bureau de pays situé à Muscat; les cinq autres pays sont desservis par le Bureau de la région du Golfe, situé à Riyad, en Arabie saoudite.

2. Dans les années 70, l'UNICEF avait des programmes de pays dans chacun des pays du Golfe. Seul le programme d'Oman subsiste aujourd'hui, et il est prévu qu'il cessera d'être financé au titre des ressources ordinaires à la fin 2003. Dans les cinq pays du Golfe qui ne bénéficient pas de programmes de pays, l'UNICEF a continué de répondre aux demandes d'assistance des gouvernements dans les domaines de la planification des programmes et de la formation. Au cours de l'année écoulée, l'UNICEF a aidé les cinq pays à effectuer des analyses de situation sur lesquelles se fonderont les futures interventions en faveur de l'enfance.

3. Au départ, la coopération entre l'UNICEF et les pays du Golfe était de type traditionnel mais, à partir du milieu des années 80, elle s'est progressivement réorientée vers l'appui technique et il a été mis fin à l'apport direct de fournitures et de matériel. Entre 1985 et 1995, le Bureau de la région du Golfe a appuyé la réalisation de travaux de recherche, l'organisation de séminaires de planification et de formation, la mise au point d'outils didactiques et la diffusion d'informations en vue d'améliorer l'état de santé et la nutrition des mères et des enfants. Les activités visant à améliorer la qualité de l'enseignement primaire ont consisté à renforcer la formation des institutrices, y compris des institutrices maternelles, à introduire l'éducation à la santé dans les programmes d'enseignement des écoles primaires et à promouvoir l'éducation des filles. À la suite du Sommet mondial pour les enfants, un appui technique a été fourni pour une série de séminaires consacrés à la mise au point de plans d'action nationaux. D'importants séminaires interpays ont été organisés, dont un sur les droits de l'enfant et la puériculture dans l'islam, cofinancé par l'Organisation de la Conférence islamique, et un sur les rapports des pays concernant l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, organisé en coopération avec la Commission nationale saoudienne pour la protection de l'enfance.

4. Depuis 1995, conformément à la formule adoptée pour la répartition des ressources ordinaires, le Bureau de la région du Golfe s'autofinance. Par conséquent, son rôle s'est modifié et il a axé ses activités sur le plaidoyer en faveur des enfants, les relations extérieures et la mobilisation de fonds, ainsi que sur des interventions ponctuelles à court terme financées au moyen de fonds mondiaux ou régionaux. En 1996, les effectifs ont commencé à être réduits et, depuis, l'UNICEF mène ses activités sans financement au titre des ressources ordinaires, avec des fonds provenant de la vente de cartes de vœux. Les possibilités de mobilisation de fonds au niveau local se sont aussi développées mais, à défaut d'approbation du Conseil d'administration, les fonds réunis n'ont pu être utilisés localement. Compte tenu du fait que l'appui de l'UNICEF continue d'être requis et que d'autres ressources ont été et pourraient encore être obtenues, il convient de mettre en place un cadre permettant au Bureau de la région du Golfe d'utiliser les fonds réunis sur le plan local.

5. La présente recommandation de financement au moyen des autres ressources sans financement au moyen des ressources ordinaires pour le Bureau de la région du Golfe a pour objet la mise en place d'un cadre dans lequel pourront s'inscrire de nouvelles formes de partenariat tenant compte des modalités du développement de chaque État de la suite à donner à la session extraordinaire sur les enfants organisée par l'Assemblée générale. Elle vise aussi à explorer les possibilités de créer des synergies à l'échelle du Golfe, grâce à la présence de l'UNICEF à Riyad et à Muscat, ce qui aboutirait à la synchronisation des cycles de planification des deux bureaux.

## **La situation des enfants et des femmes**

6. La situation des enfants et des femmes s'est remarquablement améliorée dans les pays du Golfe. L'expansion économique des années 70 et du début des années 80 a rendu possibles d'énormes investissements dans l'infrastructure de base pour l'éducation, les soins de santé, la distribution d'eau potable et l'assainissement. Ces progrès immenses se reflètent dans les indicateurs sociaux des pays. Les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans varient entre 9 pour 1 000 naissances vivantes aux Émirats arabes unis en 1999 (contre 128 en 1960) et 25 pour 1 000 naissances vivantes en Arabie saoudite (contre 292 en 1960). Le taux de couverture vaccinale est aujourd'hui supérieur à 90 % dans la plupart des cas. Les taux nets de scolarisation primaire sont proches de 100 %, tant pour les filles que pour les garçons, au Bahreïn et aux Émirats arabes unis, tandis qu'ils sont de 81 % pour les garçons et de 73 % pour les filles en Arabie saoudite (1997). Plus de 90 % des enfants qui fréquentent l'école primaire vont jusqu'à la cinquième année dans tous les pays du Golfe.

7. Le fait que les pays du Golfe ont été parmi les premiers à élaborer des plans pour donner suite au Sommet mondial pour les enfants, assortis de deux séries d'objectifs à atteindre d'ici au milieu et à la fin de la décennie et suivis de mesures concrètes, atteste de l'engagement de ces pays en faveur de la survie et du développement de l'enfant. Toutefois, les progrès des indicateurs sociaux résultent exclusivement d'initiatives de l'État et ne correspondent pas à une demande. Les autres mécanismes de promotion des droits de l'enfant, tels que les commissions ou conseils nationaux récemment créés dans les cinq pays, n'en sont qu'à leurs débuts et doivent être renforcés.

8. Malgré des progrès considérables, des problèmes subsistent, surtout compte tenu du rythme accéléré auquel la responsabilité des services est transférée par les expatriés à des organismes nationaux. La population est très jeune, la moitié des habitants ayant moins de 18 ans. La couverture importante atteinte en matière de services doit être maintenue et il convient d'instaurer une stricte équité pour ce qui est de l'accès à ces services. Les enquêtes nationales sur la santé révèlent l'existence de zones défavorisées, la mortalité infantile et celle des moins de 5 ans étant plus élevée, et les carences en oligo-éléments plus fréquentes, dans certaines zones rurales. La santé des femmes demeure un sujet de préoccupation et il convient de prendre des mesures pour remédier à des taux de fécondité et de malnutrition relativement élevés. En ce qui concerne l'enseignement, il faudrait améliorer la qualité des programmes, contrôler l'apprentissage et rendre les écoles mieux adaptées aux besoins des enfants. Les questions liées à la prévention de la maltraitance et du délaissement des enfants sont de plus en plus abordées. Le

manque de participation des adolescents à la vie de la société civile, l'adoption par les adolescents de modes de vie qui nuisent à leur santé, notamment la montée de la toxicomanie, et le fait que les parents ne comprennent pas suffisamment bien les besoins des enfants, surtout durant la petite enfance et l'adolescence, sont d'autres problèmes qui commencent à faire parler d'eux.

9. Ces problèmes se reflètent dans les observations du Comité des droits de l'enfant sur les rapports présentés par les pays du Golfe, qui s'accompagnent invariablement de recommandations tendant à ce que les pays en question coopèrent avec l'UNICEF.

## **Enseignements tirés de la coopération**

10. Depuis que l'UNICEF mène des activités dans la région du Golfe, des progrès considérables ont été accomplis sur le plan de la vaccination, de la réhydratation orale et de l'accès des filles à l'enseignement. Les résultats des programmes ont montré qu'il était inutile d'essayer de promouvoir des améliorations des initiatives axées sur l'enfance tant que l'efficacité des méthodes préconisées et la possibilité de les appliquer n'avaient pas été démontrées sur le plan local. Dans le même temps, l'expérience a montré qu'une fois convaincus de leur pragmatisme, les partenaires étaient tout disposés à introduire des innovations dans les services sociaux.

11. En général, les gouvernements des États du Golfe mettent beaucoup de zèle à établir leurs rapports au Comité des droits de l'enfant et se montrent disposés à coopérer avec l'UNICEF sur les questions soulevées dans ce contexte. L'expérience a montré qu'avec la transition sociale qui s'opère actuellement dans les pays du Golfe, les gouvernements sont davantage en mesure de s'attaquer à des questions délicates pourvu que l'on fasse preuve de patience et que l'on respecte leur culture. Ils reconnaissent que pour régler ces questions, ils auront réellement besoin des activités de plaidoyer et de l'appui technique de l'UNICEF. Ce partenariat est jugé essentiel pour la mise en pratique des principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et des recommandations issues de la session extraordinaire sur les enfants.

12. Des consultations sont actuellement en cours avec les différents États en vue de redéfinir les modalités de leur partenariat avec l'UNICEF, notamment sur le plan du financement. Outre qu'il y aurait moyen d'accroître les recettes provenant de la vente de cartes de vœux, il devrait être possible de mobiliser des fonds auprès du secteur privé local. Toutefois, cela demandera du temps et des efforts soutenus.

## **Projet de programme de coopération pour 2003**

13. Comte tenu des recommandations du Comité des droits de l'enfant, des enseignements tirés de l'expérience et des analyses de situation auxquelles il a été procédé, les futurs programmes de coopération dans la région du Golfe consisteront à : a) suivre les tendances et analyser la situation en ce qui concerne les enfants, les adolescents et les femmes; b) promouvoir des changements d'orientation, ainsi que des changements législatifs et administratifs pour que les droits de l'enfant soient mieux protégés; c) renforcer les capacités des institutions en matière de contrôle de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'établissement des

rapports à ce sujet; et d) tirer le meilleur parti possible de ressources accrues fournies par les gouvernements en faveur des enfants et mobiliser des fonds auprès du secteur privé.

14. L'objectif général du programme pour 2003 est de contribuer à la mise au point et au renforcement de plans et de mécanismes nationaux visant à ce que les enfants, les adolescents et les femmes puissent jouer pleinement de leurs droits. Les domaines sur lesquels il est proposé de mettre l'accent, dans le cadre du programme, sont notamment les soins à la petite enfance, la qualité de l'enseignement, la protection des enfants et la participation et l'épanouissement des adolescents, les questions touchant à l'égalité des sexes constituant un thème transversal.

15. Le premier projet, consistant à promouvoir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, vise à faire connaître la Convention aux décideurs et au public, et à leur en faire comprendre l'importance pour la région du Golfe. Un appui sera fourni à des activités de plaidoyer menées auprès des commissions ou conseils nationaux de protection des enfants et des mères ou par leur intermédiaire. Le renforcement des capacités en matière de suivi des tendances, d'établissement des rapports adressés au Comité des droits de l'enfant et de planification de la suite à donner aux recommandations du Comité sera encouragé. Les partenariats avec les médias seront renforcés pour que le public soit davantage sensibilisé, de même que les contacts avec le secteur privé, à même de compléter les efforts de l'État. Des activités de plaidoyer fondées sur des données factuelles seront intégrées à des activités de concertation et de formation, notamment à l'intention des médias.

16. Le deuxième projet a pour objet de parvenir à une approche intégrée en matière de soins à la petite enfance et de développement du jeune enfant qui puisse servir de base à l'élaboration de programmes d'éducation parentale avec l'appui des médias et de structures de proximité. Il s'agira essentiellement de diffuser des informations mettant en évidence les rapports entre santé, nutrition et facteurs psychosociaux. La mise en commun de données d'expérience avec d'autres initiatives semblables menées dans la région sera encouragée.

17. Le troisième projet, qui porte sur l'épanouissement et la participation des adolescents, vise à mieux faire comprendre la situation des jeunes, leurs attitudes et leurs comportements. Il faudra combler certaines lacunes au niveau des données et entreprendre des recherches, compte tenu de la situation particulière de chaque pays. Les activités de plaidoyer visant à ce que tant les filles que les garçons aient davantage de possibilités de participer à des activités favorisant leur épanouissement reposeront sur l'information existante et les données nouvelles qui seront réunies. Des groupes de discussion permettront aux jeunes de se pencher sur des questions qui les concernent. Les activités visant à promouvoir des modes de vie sains seront notamment axées sur la prévention du VIH/sida. La participation des jeunes aux réunions nationales de planification et à des forums régionaux et sous-régionaux sera encouragée.

18. Au niveau intersectoriel, il faudra prévoir des ressources au titre de l'appui technique général, ainsi que du contrôle et de l'évaluation du programme et de l'exécution du budget.

## Coordination avec les partenaires

19. C'est en la collaboration avec chaque État que la portée du partenariat et la nature des activités seront déterminées et que les projets seront exécutés. Outre les gouvernements nationaux, les commissions et conseils nationaux de protection des enfants et des mères, les médias et le secteur privé seront des partenaires essentiels. L'UNICEF s'efforcera d'obtenir l'appui d'institutions régionales et sous-régionales telles que le Conseil de coopération du Golfe et le Programme arabe du Golfe pour les organismes des Nations Unies, ainsi que des organismes des Nations Unies présents dans le Golfe. L'UNICEF participera en outre, le cas échéant, à l'élaboration des bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour le développement des cinq pays. Il encouragera la création de réseaux entre les cinq États, ainsi qu'avec Oman, dans les principaux domaines retenus.

## Structure administrative

20. Le bureau de l'UNICEF dans la région du Golfe, situé à Riyad, se chargera, selon que de besoin, des questions de coordination, en collaboration avec les partenaires susmentionnés. Le bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, situé à Amman, fournira un appui complémentaire en donnant des avis et en apportant une aide sur le plan technique ainsi qu'en matière de plaidoyer. Du personnel technique sera recruté à l'extérieur pour de courtes périodes, en fonction des besoins.

## Prévisions de dépenses pour 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Autres ressources</i>
Promotion de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant	150
Soins à la petite enfance et développement du jeune enfant	120
Épanouissement et participation des jeunes	120
Coûts intersectoriels	270
<b>Total</b>	<b>660</b>